



*« Soutenir, par une aide au permis de conduire, ou à l'obtention du BAFA, les jeunes qui s'engagent à donner de leur temps pour aider, dans les petites communes, à l'appréhension de l'outil numérique »*

Mesure 33 du Pacte régional pour les ruralités

**VOUS ÊTES UNE COMMUNE  
DE MOINS DE 3 000 HABITANTS**  
et vous souhaitez accompagner vos habitants  
dans leurs e-démarches ?

## CE QUE LA RÉGION VOUS PROPOSE

- **Bénéficier d'un jeune volontaire présent lors de permanences en mairie dédiées à l'appréhension de l'outil informatique, notamment en période de forte sollicitation** (déclarations des revenus par exemple)

## CE QUE LA RÉGION PROPOSE AUX JEUNES

- **En échange du temps consacré à l'accompagnement des habitants de votre commune, la Région versera une aide forfaitaire aux jeunes pour passer leur permis de conduire (400€) ou leur BAFA (200€)**

*Conditions d'éligibilité à l'aide régionale : être âgé de de 17 à 20 ans révolus, résider en Pays de la Loire, avoir un quotient familial inférieur ou égal à 550 €, avoir une appétence pour les nouvelles technologies et l'envie de transmettre*

## CE QUE VOTRE COMMUNE S'ENGAGE À FAIRE

- 1 **Mettre à disposition** un espace dédié ainsi qu'un ordinateur avec une connexion internet
- 2 Identifier une **personne référente** capable d'accompagner le jeune lors de ses premières permanences
- 3 Signer avec le jeune une **convention d'accueil** spécifiant les modalités de l'engagement

## VOTRE COMMUNE EST INTÉRESSÉE ?

La Région répond à vos questions, vous accompagne pour la mise en œuvre de cette mesure au sein de votre mairie et pour la signature de la Convention d'accueil avec le jeune volontaire sélectionné.

CONTACTEZ-NOUS AU **02 28 20 51 36**  
ou par courriel à [pacteruralite.benevolat@paysdelaloire.fr](mailto:pacteruralite.benevolat@paysdelaloire.fr)